des noms divers : Handouche, Hariel, Fleury et Nicolas Raimus.

Or, la police n'avait pas tout découvert : c'est ainsi qu'en se rendant au Parquet, en compagnie d'un agent, le ratichon tendit au policier trois cartes d'électeurs qu'il avait jusque-là soigneusement dissimulées et lui dit avec un sourire des plus engageants :

« Tenez, mon ami, prenez ces papiers et déchirez-les, ils n'ont rien à voir dans l'affaire... »

L'agent prit les papiers... et en arrivant au Palais de Justice, les remit à M. Gobert, juge d'instruction, après avoir relaté au magistrat instructeur la petite scène édifiante que nous venons de raconter.

On voit par là quelle confiance il faut accorder aux frères à quatre bras par qui le mensonge et la dissimulation devaient être regardés comme de fort vilains défauts.

C'est donc sept cartes d'électeurs et non quatre, comme il a été dit, que possédait le frère De Cloedt lorsqu'il fut appréhendé.

Cyrille et Lesage

Deux frères en une seule personne

Lorsque M. Triolet, commissaire de police du 2e arrondissement interrogea le frère Gallet, dit Fleury, celui-ci déclara que les cartes d'électeurs trouvées en sa possession lui avaient été remises par le frère Cyrille, grand manitou de la maison de retraites des frères de la Doctrine chrétienne à Annappes. A nous-mêmes, il avait fait une déclaration identique, ajoutant que s'il avait su quels ennuis et quelle peine il devait encourir il n'aurait pas accepté une semblable mission.

Le frère De Cloedt fit une déclaration à peu près identique, seulement il dit tenir ses cartes d'un frère nommé Lesage, d'Annappes. Or, une enquête nous a permis d'établir que le frère Cyrille et le frère Lesage n'étaient qu'une seule et même personne, attendu que le directeur de la maison de retraite d'Annappes, né à Saint-Venant (Pas-de-Calais), se nomme de son véritable nom Cyrille Lesage.

C'est donc bien la même main qui dirigea les tripatouillages malpropres qui furent découverts dimanche.

Les frères cherchent à disculper le frère Cyrille

« NOUS AVONS TROUVÉ DES CARTES D'ÉLECTEUR SUR SON BUREAU ET NOUS LES AVONS PORTÉES À LILLE. »

Dans l'après-midi d'hier, M. Gobert, juge d'instruction a procédé à l'interrogatoire des frères Fleury et De Cloedt. Ceux-ci étaient assistés de leur avocat, Me Parmentier, fils du conseiller municipal.

Tous deux, sans doute sous l'influence de conseils venus du dehors, ont d'abord contesté les termes des procès-verbaux, rédigés sous la dictée de MM. Triolet et Mossion, commissaires du 2e et du 7e arrondissements, le jour de leur arrestation et se bornant à relater leurs déclarations.

On sait que les deux frères avaient refusé de signer ces procès-verbaux, sous le prétexte qu'ils ne savaient pas exactement à quoi ils s'engageaient en agissant ainsi.

Concernant leurs agissements, ils reconnurent tous deux — chose qu'il leur est matériellement impossible de nier — s'être trouvés en contravention avec la loi, en votant pour des tierces personnes.

Comme s'ils obéissaient à un mot d'ordre, les frocards s'employèrent ensuite à essayer d'innocenter le frère Cyrille. Ils employèrent pour cela un moyen enfantin qui ne résiste guère à la critique.

« Nous avons vu — ont-ils déclaré tous deux, avec une touchante unanimité — sur le bureau du frère Cyrille, alors que ce dernier était absent, un certain nombre de cartes d'électeurs appartenant à des condisciples qui s'en étaient servis au premier tour de scrutin. Ayant appris que ces derniers se trouvaient dans l'impossibilité de remplir leur devoir d'électeur au second tour, l'idée nous vint de prendre leurs cartes et d'aller les leur porter.

» C'est ainsi que nous nous sommes rendus à Lille. N'ayant pu rencontrer les intéressés nous sommes allés voter pour eux.

» Le frère Cyrille n'est donc pour rien dans toute cette affaire. »

Le mensonge des petits frères

On le voit, le système de défense des petits frères n'est ni très fort, ni très compliqué.

— Mais, fit observer Gobert aux inculpés, comment avez-vous pu supposer qu'il vous serait possible de rencontrer à Lille, endroit où ils sont inscrits en qualité d'électeurs, des gens qui, dites-vous, vous avaient fait savoir qu'il leur serait impossible de voter alors qu'ils se trouvaient sur place ?

» Croyez-vous qu'il n'aurait pas été plus simple pour ces gens de demander qu'on leur envoie leur carte d'Annappes plutôt que de vous obliger à vous déranger ?

» Ne trouvez-vous pas aussi que vous avez effectué bien rapidement vos recherches, attendu que bien moins d'une heure après être arrivés à Lille vous aviez déjà voté ou essayé de voter dans des bureaux assez éloignés les uns des autres ?? »

A ces questions précises, les frères Fleury et De Cloedt opposèrent un mutisme absolu.

« Vraiment, ajouta M. Gobert, pour des gens qui se disent catholiques, vous avez une attitude bien singulière. Il est clair comme le jour que vous mentez !... »

Les frères à quatre bras protestèrent timidement, qu'ils avaient dit la vérité, puis se replongèrent dans leur apparente torpeur.

Insistons sur ce point, que le frère De Cloedt était notamment porteur d'une carte d'électeur au nom de M. Désiré Handouche, demeurant 23, rue d'Esquermes. Or, nous avons dit que M. Handouche est employé et loge chez MM. Nuez, imprimeurs à la dite adresse. Il ne peut donc s'agir de la carte d'électeur d'un frère ainsi que le prétend De Cloedt, mais bien de celle d'un ouvrier à qui on l'aura soustraite.

Il est probable que ce n'est pas la seule.

Quelle créance faut-il en ce cas accorder aux déclarations des deux ratichons inculpés qui nous l'avons dit, affirment avoir voulu seulement voter pour des « condisciples » ?

A la Maison de Retraites d'Annappes

Les secrets du bureau du frère Cyrille

L'AGENDA DES ÉLECTIONS

Il est évident que les frères De Cloedt et Fleury mentent également lorsqu'ils prétendent s'être introduits dans le bureau du frère Cyrille pour y prendre des cartes d'électeurs, en l'absence de ce dernier.

N'entre pas qui veut dans ce bureau !

M. Gobert et les magistrats qui accompagnaient le juge d'instruction en ont eu la preuve, lors de la descente de parquet suivie des perquisitions opérées lundi.

A un certain moment, les membres du parquet arrivèrent devant une porte soigneusement close.

— C'est la porte du bureau du frère Cyrille, expliqua le frère Frumence, qui les guidait.

— Eh bien, ouvrez-la !

— Impossible, ce frère est absent et nous n'avons pas la clef.

— Eh bien, répliqua M. Walter, commissaire divisionnaire, puisqu'il en est ainsi, nous allons mander un serrurier.

Devant cette menace, on chercha et l'on trouva comme par hasard une seconde clef, qui ouvrit parfaitement la porte en question.

Nous avons dit que c'est dans le bureau du frère Cyrille que l'on découvrit des enveloppes semblables à celles saisies à Lille, sur les frères Fleury et De Cloedt.

Mais ce n'est pas là la seule découverte intéressante que l'on fit chez ce pieux personnage.

Le frère Cyrille, que l'on cherche maintenant à innocenter et qui, si l'on en avait cru le frère Frumence s'occupait de toute autre chose que d'élections, possédait en effet un petit agenda qu'il avait laissé dans son cabinet de travail.

Or, cet agenda, la Justice l'a confisqué. Il contient notamment de très intéressantes annotations et indications concernat les dernières opérations électorales.

Plus que jamais il semble établi que le frère Cyrille est loin d'être étranger au complot des fraudes électorales.

Autour du scandale

A quoi servent les employés de la mairie de Lille

ON LES EMPLOIE DANS LES COMITÉS ÉLECTORAUX RÉACTIONNAIRES

Voici la lettre que le maire d'Hellemmes, Hentgès, envoie à l' « Echo du Nord » qui disait hier qu'on devrait ouvrir une enquête sur la tenue des listes électorales dans d'autres communes — Hellemmes entre autres — aussi bien qu'à Lille :

Hellemmes-Lille, le 12 mai 1914.

Le Maire,

à Monsieur le Rédacteur en Chef de l' « Echo du Nord », Lille.

Monsieur,

Dans le but bien évident de créer une diversion en faveur de vos amis, vous demandez par votre numéro du 13 courant une enquête sévère portant sur toutes les listes électorales de la 3e circonscription.

Il serait désirable que toutes les listes soient établies avec autant de soin et d'équité qu'à Hellemmes ; permettez-moi de vous le faire remarquer.

M. Delesalle, ancien Maire de Lille, peut en témoigner : En effet, n'a-t-il pas délégué un commis-principal du secrétariat de la Mairie de Lille, M. P..., pour prendre une copie intégrale de la liste électorale de ma commune ?

Ce *fonctionnaire municipal* fut même occupé ici, en avril dernier, c'est-à-dire au cours de la période électorale, pendant plus d'une semaine, à la confection de cette copie.

J'ajoute que la dite liste est en tout temps à la disposition des électeurs ; aussi, je ne crains aucun contrôle, bien mieux, je souhaite que cette opération ait lieu sans tarder.

Veuillez, etc...

Le Maire,
HENTGES.

A propos de cette lettre ajoutons que M. P..., employé au contentieux a été mis en congé d'un mois pour s'occuper de travail électoral, avant le 1er tour.

Le congé ordinaire des employés est de 15 jours.

Or M. P... non seulement est resté parti durant un mois mais encore il n'a pas repris son servitce ensuite pour pouvoir s'occuper de la propagande électorale de la 3e circonscription.

Mais qui songe à contester maintenant que le Palais-Rihour n'est qu'une vaste agence électorale réactionnaire ?

Après les Elections Législatives

Paris, 12 mai. — On a aujourd'hui le résultat complet des élections législatives. La Chambre nouvelle, on le sait, comprend 602 membres. On connaît 601 élus ; un seul résultat n'a pas été proclamé : celui de la 1re circonscription de la Martinique que la Chambre aura à vérifier.

Le Parti Socialiste Unifié

Le parti socialiste unifié a, dans les scrutins du 26 avril et du 10 mai, présenté 421 candidats.

Sur ces 421 candidats, 69 étaient députés sortants. Mais par l'exclusion de M. Myrens à la veille du premier tour, leur nombre se trouve abaissé à 68.

Dans les deux tours de scrutin, 9 d'entre eux ont été battus ; les 59 autres réélus. Nous avons d'ailleurs donné hier la composition entière du nouveau groupe que compte 102 membres.

Rappelons qu'en outre des 59 députés sortants réélus, le parti socialiste unifié a conquis cinq sièges dans des circonscriptions nouvelles :

Saint-Denis, Sceaux, Indre-et-Loire, Pas-de-Calais, Seine-et-Oise.

Il a, de plus, fait élire 39 de ses candidats dans des circonscriptions déjà existantes. Ces 39 sièges ont été gagnés sur :

Radicaux unifiés	13
Radicaux socialistes	5
Socialistes indépendants	5
Alliance démocratique	10
Progressistes et union républicaine	4
Action libérale et droite	2

Voici le détail par noms et par circonscriptions de ces 39 sièges :

Premier tour

BRUNET sur *Ernest Roche*, soc. indép. Paris, 17e arr.
Paul CONSTANT sur *Lamoureux*, radical unifié, Allier.
PRESSEMANE sur *Tarrade*, soc. indép. Haute-Vienne.

Deuxième tour

NAVARRE sur *Ferdinand Buisson*, rad. unifié, Paris, 13e.
LEVASSEUR sur *d'Aramond*, progressiste Paris, 15e.
CACHIN sur *Bussat*, Alliance démocratique Paris, 18e.
BON sur *Wilm*, socialiste indépendant, St-Denis.
PONCET sur *Deloncle*, élu sénateur, rad. soc., Sceaux.
MAYERAS, sur *Chenal*, radical unifié, Sceaux.
DEGUISE sur *Desjardin*, progress., ne se représentait pas, Aisne.
DESMOULIN sur *Dunaime*, Alliance dém., Ardennes.
PHILBOIS sur *Berniolle*, radical unifié, Aube.
POUZET sur *de Lanessan*, Alliance démo., Charente Inférieure.
BARABANT, sur *Hébert*, Action libérale, Côte-d'Or.
NADI sur *Chabert*, rad. soc., sortant décédé, Drôme.
VALETTE sur *de Ramel*, droite, Gard.
BERNARD sur *Bourguet*, radical-socialiste Gard.
AURIOL sur *Gheuzi*, radical unifié, Haute-Garonne.
BUISSET sur *Duparte*, Union républicaine, Isère.
LISSAC sur *Berthod*, radical unifié, Jura.
LAFOND sur *Boudoint*, progressiste, Loire.
LOCQUIN sur *Massé*, radical unifié, Nièvre.
LAURENT sur *Jousselin*, Alliance démocr., Nièvre.
RAGHEBOOM sur *Potié*, radical unifié, Nord.
INGHELS sur *Dron*, radical unifié, Nord.
MESLIN sur *Bouvier*, radical unifié, Nord.
DURRE sur *Davaine*, Alliance démocrat., Nord.
CADOT sur *Bar*, rad. soc., ne se représentait pas, Pas-de-Calais.
SALEMBIER sur *Delcluze*, socialiste indépendant, Pas-de-Calais.
VARENNE sur *Maison*, radical socialiste, Puy-de-Dôme.
VOILLOT sur *Berlier*, Alliance démocrat., Rhône.
BRAS sur *Coureau*, Alliance démocratique, Saône-et-Loire.
THEO-BRETIN sur *Chaussier*, rad. un., Saône-et-Loire.
RENAUDEL sur *Coreil*, socialiste indép., Var.
ALEX. BLANC, sur *Lacour*, Alliance dém., Vaucluse.
VALIERE sur *Trouvé*, Alliance démocrat., Haute-Vienne.
PARVY sur *Marquet*, Alliance démocrat., Haute-Vienne.
JOBERT sur *Javal*, radical unifié, Yonne.

La représentation de la Seine

Paris, 12 mai. — Le département de la Seine comptait 50 députés dans la précédente Chambre et en a 54 dans la nouvelle (2 de plus pour Paris et 2 pour la banlieue).

Les 50 sortants se classaient en 17 socialistes unifiés, 4 républicains socialistes, 9 radicaux-socialistes, 9 progressistes, 5 indépendants, 2 républicains de gauche, 2 de l'action libérale et 2 de la droite.

Les 54 nouveaux se classent ainsi : 22 socialistes unifiés, 4 socialistes indépendants ou républicains socialistes, 6 radicaux et radicaux-socialistes, 3 républicains de gauche, 8 progressistes, 2 action libérale 3 droite, 6 indépendants.

De ces 54 députés, 17 sont des « nouveaux » ;

MM. Galli, Lasies, Laval et Longuet représentent les quatre circonscriptions nouvellement créées.

MM. Poirier de Narçay, Poncet, Lajarrige et Bokanowski ont remplacé MM. Steeg, Deloncle, L. Brunet et Meslier, qui avaient été élus sénateurs ou qui ne se représentaient pas.

Les 9 autres ont battu les députés sortants. Ce sont :

MM. Ignace contre Lavaud ; Petitjean contre Colly ; Navarre contre Buisson ; Levasseur contre d'Aramon ; Brunet contre E. Roche ; Ch. Bernard contre Rouanet Cachin contre Bussat ; Bon contre Willm, et Mayéras contre Chenal.

Les félicitations des socialistes étrangers

Pour le rapprochement franco-allemand

Berlin, 12 mai. — Le « Vorwaerts », journal officiel du parti socialiste, se réjouit sans réserve du triomphe socialiste français.

« *C'est avec joie et orgueil que nous saluons la victoire de nos frères de France. Les coups que les socialistes français ont portés à leurs adversaires nous facilitent la lutte pour notre but commun, qui est la paix et l'entente entre les deux pays.* »

Ces sentiments ont trouvé une expression plus éclatante encore dans la dépêche de félicitation par laquelle les organes officiels du socialisme allemand expriment déjà leur espérance d'une nouvelle politique franco-allemande. Voici le texte de cette dépêche :

« *La social-démocratie allemande félicite du plus profond du cœur le parti socialiste français pour l'éclatante victoire électorale qu'il vient de remporter.*

Le résultat des élections doit favoriser le développement franco-allemand. La grande majorité du peuple allemand désire ce rapprochement aussi vivement.

« *Vive l'amitié franco-allemande ! Vive le socialisme !* »

Le comité directeur et le groupe parlementaire de la social-démocratie allemande.

LES SOCIALISTES AUTRICHIENS

Les socialistes autrichiens, comme ceux de Berlin, ont envoyé au parti socialiste français les félicitations officielles que voici :

« *Au grand groupe socialiste de la nouvelle Chambre et au prolétariat victorieux de France, nous envoyons nos félicitations les plus cordiales pour la magnifique victoire aux ballottages qui a dépassé toutes les prévisions.* »

« *Pour le comité directeur et le groupe parlementaire des socialistes allemands d'Autriche :*

Adler, Pernerstorfer, Sailz, Skoret.

DEPECHE DU PARTI SOCIALISTE ITALIEN

« *La fraction parlementaire socialiste italienne vous prie de communiquer au parti et à la fraction parlementaire française l'enthousiaste satisfaction pour votre superbe triomphe électoral, qui vous place à l'avant-garde du mouvement international.*

Morgari, secrétaire.

DU PARTI SOCIALISTE HOLLANDAIS

« *Ayant appris l'immense victoire socialiste dans les élections générales, le parti ouvrier social-démocrate néerlandais s'empresse de féliciter le parti socialiste français de tout cœur pour ce résultat de son bon travail. Vive le socialisme ! Vive l'internationale !*

Vliegen, président ;
Van Kuykhof, secrétaire

DU PARTI OUVRIER BELGE

« *Parti ouvrier belge salue avec joie et enthousiasme la magnifique victoire de la démocratie socialiste française.* »

Vandermissen, secrétaire.

DU PARTI SOCIALISTE SUISSE

« *Félicitations pour le succès grandiose du parti socialiste*

Grimm.

Les parentés entre parlementaires

Un certain nombre de membres de la Chambre sont unis par des liens de parenté entre eux et avec divers membres du Sénat. En voici la nomenclature, entre députés :

Signalons d'abord le cas des *pères et fils*.

G. Le Bail (Finistère), père de Le Bail (Finistère).

Albert de Mun (Finistère), père de Bertrand de Mun (Finistère).

Eugène Treignier (Loir-et-Cher), père de Treignier (Creuse).

Voici ensuite la catégorie des *frères*.

Ferdinand Bougère et Laurent Bougère, tous deux du Maine-et-Loire.

Dominique Pugliesi-Conti (Corsé) et Paul Pugliesi-Conti (Seine).

Pean Hennessy et James Hennessy, tous deux de la Charente.

Passons aux *beaux-pères et gendres*.

René Brice (Ille-et-Vilaine), beau-père de M. Paul Deschanel (Eure-et-Loir).

Albert de Mun (Finistère), beau-père de Jean Hennessy (Charente).

Viennent ensuite les *beaux-frères*.

Bertrand de Mun (Marne) et Jean Hennessy (Charente).

François Arago (Alpes-Maritimes) et Pierre Dupuy (Gironde).

Comme exemple des *oncles et neveux* il y a :

Denys Cochin (Seine), oncle de Claude Cochin (Nord).

Les cas des *cousins* est plus fréquent. Citons :

Cruppi (Haute-Garonne) et Thomson (Constantine).

Albert Ferry (Vosges) et de La Porte (Deux-Sèvres).

Le Cherpy (Calvados) et Paté (Seine).

Meunier-Surcouf (Côtes-du-Nord) et Robert Surcouf (Ille-et-Vilaine).

Gabriel Maunoury et Maurice Maunoury (Eure-et-Loir).

Ferri de Ludre (Meurthe-et-Moselle) et de Ludre-Frolois (Orne).

Entre Députés et Sénateurs

Les parentés entre députés et sénateurs sont assez nombreuses ; nous avons à enregistrer les suivantes :

MM. Jean Dupuy, sénateur des Hautes-Pyrénées, père de Pierre Dupuy, député de la Gironde, et beau-pere de François Arago, député des Alpes-Maritimes ;

Etienne Flandin, sénateur de l'Inde, père de Pierre Flandin, député de l'Yonne ;

Louis Peytral, sénateur des Bouches-du-Rhône, père de Victor Peytral, député des Hautes-Alpes ;

Joseph Chaumié, sénateur de Lot-et-Garonne, père de Jacques Chaumié, député du même département.

Alphonse Chautemps, député d'Indre-et-Loire, frère d'Emile Chautemps, sénateur de la Haute-aSvoie ;

Albert Sarraut, député de l'Aude, frère de Maurice Sarraut, sénateur du même département ;

Jules Delahaye, député de Saône-et-Loire frère de Dominique Delahaye, sénateur du même département ;

Ginoux-Dufermon, député de la Loire-Inférieure, neveu de du Breil de Pontbriand, sénateur du même département ;

Ribière, sénateur de l'Yonne, oncle de Pierre Flandin, député du même département.

AU MAROC

Les opérations de la colonne Gouraud. — Dans la marche sur Taza, nous eu 7 tués et 30 blessés.

Le ministère de la guerre communique ce matin la note suivante :

« Le général Gouraud a télégraphié au général Lyautey que, dans la journée du 10 mai, les Tsouls, après abandon du premier massif, ont opposé une résistance, cette fois très vive, sur une seconde position.

» En même temps, les Ghiata attaquaient par la droite et les Tsouls du Nord intervenaient à leur tour.

» Le général Gouraud, repoussant vigoureusement ces attaques, a atteint l'oued Amelil, où il campe, conformément au programme prévu.

» NOS PERTES SONT DE 7 TUÉS, DONT 5 EUROPÉENS ET UN OFFICIER ; ET 30 BLESSÉS, DONT 12 EUROPÉENS ET UN OFFICIER.

» Le général Gouraud a reconnu dans la soirée du 10, à 6 kilomètres au sud de son bivouac, un camp Ghiata assez important qu'il ne peut négliger à si courte distance de son flanc et qu'il compte attaquer très prochainement. »

M. NOULENS RENONCE A ALLER A M'ÇOUN

Tlemcen, 12 mai. — Le ministre de la guerre avait l'intention d'aller visiter les blessés à M'çoun, mais il a dû renoncer à son dessein. M'çoun est en effet à deux jours d'Oudjda, et les communications sont difficiles sinon dangereuses entre Taourirt et Taza, car l'on s'attend à une attaque des Tsoul sur notre arrière, selon la méthode de guerre des Marocains.

La guerre entre le Mexique et les Etats-Unis

LE DÉPART DES DÉLÉGUÉS MEXICAINS POUR NIAGARA-FALLS

La Vera-Cruz, 12 mai. — Les délégués du général Huerta à la conférence de médiation se sont embarqués à bord du « Kronprinzessin Cecilie ».

Le steamer allemand remporte la cargaison d'armes et de munitions qui était destinée au général Huerta.

L'ATTAQUE DE TAMPICO

Mexico, 12 mai. — Une dépêche officielle du général Zaragoza, commandant les forces fédérales à Tampico, annonce que les constitutionnalistes ont attaqué la ville samedi, mais qu'ils ont subi un échec et éprouvé des pertes sérieuses.

L'INCIDENT DE L'OBOS-ISLAND

Washington, 12 mai. — Une dépêche du contre-amiral Mayo annonce que les Américains n'ont pas occupé l'île de Lobos.

Leur intervention, dit-il, s'est bornée à ceci : Les gardiens mexicains du phare de Lobos-Island ayant déserté leur poste, l'équipage du « Dixie » assura le fonctionnement du phare en vue de la sécurité de la navigation.

Le contre-amiral Mayo ajoute que tous les Américains qui désiraient quitter Tampico en sont partis.

Sa dépêche ne mentionne aucun combat à Tampico.

LA DÉTENTION D'UN VICE-CONSUL AMÉRICAIN

Washington, 12 mai. — M. Bryan s'est rendu à la légation argentine, et il insiste très énergiquement auprès des médiateurs pour obtenir la libération de M. Silliman, vice-consul américain à Saltillo.

L'EXODE DES RÉSIDANTS ANGLAIS

La Vera-Cruz, 12 mai. — La légation britannique a de nouveau avisé ses nationaux qu'il était de leur intérêt de quitter immédiatement le Mexique.

Beaucoup d'entre eux tiennent compte de cet avertissement, que des courriers répandent à l'intérieur.

MANIFESTATION ANTIAMÉRICAINE A MEXICO

La Vera-Cruz, 12 mai. — Divers rapports reçus de Mexico disent que la foule se rassembla, il y a quelques jours, devant la légation du Brésil, sans demander que M. Dandin, attaché à l'ambassade américaine, qui s'y est réfugié, lui fût livré. Elle menaçait de mort l'attaché américain.

Le ministre du Brésil fit savoir au ministère des affaires étrangères qu'il ne livrerait pas M. Dandin et que les manifestants ne pourraient s'emparer de l'attaché qu'après avoir chassé le personnel de la légation.

EN MACEDOINE

Un bataillon passé par les armes

Budapest, 12 mai. — Le « Pester Lloyd » publie le télégramme suivant de Monastir (Macédoine) :

« A l'occasion de l'appel sous les drapeaux des recrues du district de Istip, un bataillon, composé d'hommes de cette localité, tous bulgares et rassemblé à Ristovac, a refusé de prêter le serment de fidélité au drapeau serbe.

» Toutes les menaces pour les y décider ayant été vaines, le bataillon entier a été fusillé ».

UN DEMENTI

Belgrade, 12 mai. — L'agence officielle dément ce soir qu'une compagnie entière de recrues qui avait refusé de prêter serment aurait été fusillée à Restovac.

Liebnecht contre Krupp

LE LEADER SOCIALISTE RENOUVELLE SES ACCUSATIONS DEVANT LE REICHSTAG

Paris, 12 mai. — Au cours de la discussion du budget de la guerre au Reichstag, le député socialiste Liebknecht, qui avait déjà, l'an dernier, dénoncé les abus existants dans les grandes usines Krupp, a renouvelé ses accusations :

« L'industrie des armes en Allemagne, déclare le député Liebknecht, travaille avec un capital nominal de 250 à 270 millions de marks. Les actions pourtant représentent dans le fond une valeur d'un demi-milliard. Les grands magnats de cette industrie Krupp, la maison Lœw et le trust es poudres. Les relations qui existent entre les usines et le monde officiel méritent d'être signalées.

« Le président du bureau de la direction des usines Krupp est un ancien haut fonctionnaire du ministère des finances ; le syndic Krupp est un frère du général Wandel ; le directeur Eccius appartenait autrefois au ministère des affaires étrangères ; le directeur Eger, au ministère de la guerre ; l'amiral Sack siège à la fois dans le conseil d'administration de la maison Krupp et dans celui de la maison Lœw, ainsi que dans celui des fabriques de poudre de Cologne. Dans le conseil d'administration de la maison Erhardt, qui est la rivale de Krupp, nous trouvons notre collègue M. Paasche, vice-président du Reichstag, le général de brigade Ernest de Reichenau et le ministre actuel de l'intérieur en Prusse, M. de Loebel. (Bruis divers, sensation prolongée).

INDUSTRIE INTERNATIONALE

« Cette industrie d'armes a un caractère international. Vous connaissez les relations de Krupp et de Pouttilof. L'usine Lœw a des fabriques à Hersthal, en Belgique, à Paris et à Brescia, en Italie. Elle est alliée à la maison Koehler et a des relations d'affaires avec l'Autriche-Hongrie, l'Italie, le Japon, etc. Lœw est affiliée également à la manufacture d'armes autrichienne de Steyer. Elle a des participations dans la société russe « Para bellum », de Saint-Pétersbourg. Elle étend ses tentacules sur le monde entier.

« Derrière cette puissant industrie se tient la Disconto Bank, qui a maintenant un capé-

ESSENCE POUR AUTOS

MOTEURINE

FEUILLETON DU 13 MAI 1914. — N. 16.

GUENILLON

par Maxime AUDOUIN

En plein bonheur

Sur la première tablette Charron vit deux énormes liasses de billets de banque accompagnées d'une enveloppe scellée à la cire.

— Le million !... murmura-t-il.

S'enhardissant, il prit les liasses dans ses mains et, songeur, les tourna, le palpa, les soupesa...

— Dire que le dixième de ce que je tiens là suffirait pour me mettre sur le chemin de la fortune ! car, oui, avec le gain de l'entreprise qui va m'échapper, faute de capitaux, je ne connaîtrais plus d'obstacles...

« Seulement, voilà !... il faudrait... mais non !... parjure, voleur... non, non !...

« Et pourtant le comte m'avait promis de me prêter cent mille francs ; s'il eût vécu, je les aurais, à l'heure actuelle, à ma disposition, avec la faculté d'en user à ma fantaisie, pour le temps qu'il me conviendrait.

« Ils me sont dus en quelque sorte... mon travail même n'a pas été payé, et, de par sa nature, il m'est interdit d'en réclamer le salaire.

« Quel tort ferais-je en distrayant, pour un temps, la somme qui m'est nécessaire ?

« L'héritier légitime en ignore l'existence et l'honnête toujours, puisque j'ai tenu le secret.

« Cet argent restera donc éternellement improductif, — c'est de l'argent perdu.

« En admettant qu'un hasard impossible à prévoir le fasse tomber en la possession de ce crapuleux vicomte Georges, dans quelles orgies scandaleuses ne sera-t-il pas dissipé ?...

« Tandis qu'entre mes mains il fructifierait, employé à des œuvres utiles.

« D'ailleurs, je m'empresserais, une fois réalisés les bénéfices de mon entreprise, de rapporter fidèlement à cette place le montant intégral de mon emprunt, — car, après tout, ce ne serait pas autre chose qu'un emprunt, — formellement consenti par le mort, — en quoi outrepasserais-je la volonté de celui-ci ?

Il ferma les yeux, se sentant glisser dans l'abîme...

Sa conscience n'était point dupe de ces sophismes, et il essayait vainement d'en étouffer les dernières révoltes. Une voix intérieure lui criait :

— Parjure !... Voleur !... Assassin !...

« Oui, assassin ! Car cette somme que tu médites de dérober sous des prétextes spécieux, cette somme est le gage de l'innocence d'un malheureux qui paiera peut-être de sa tête ton crime !... »

Comme il hésitait encore, il entendit le pas traînant de Justin dans le couloir.

Il eut un geste d'égarement, repoussa violemment le panneau de la cachette, et jeta pêle-mêle, dans sa botte à outils, les paquets de billets de banque et le pli contenant les recommandations suprêmes de M. de Trélontaine...

Lorsque le domestique rentra dans la place, Charron avait consommé son déshonneur...

. . . . . .

Il y avait près de vingt-quatre heures que Le Floch attendait le retour de Me Courtois. Les minutes s'écoulaient pour lui lentes comme des siècles ; il n'avait pas dormi de la nuit ; au moindre bruit, il sentait tout son sang refluer à son cœur.

Enfin, un peu avant midi, il entendit un bruit de pas dans le couloir : ces pas s'arrêtèrent devant la porte de sa cellule, la porte tourna sur ses gonds et le vieil avocat apparut dans l'encadrement.

Dans ses yeux mornes, Le Floch lut du premier coup son arrêt.

Un cri lui échappa :

— Je suis perdu !

— Un autre que vous devait posséder ou a réussi à surprendre le secret de la cachette !

— Quoi ?... le million ?

— Disparu !...

— Et le pli ?

— La cachette était vide !...

Le Floch essuya son front mouillé de sueur.

— Allons, dit-il avec une sombre résignation, je sais ce qu'il me reste à faire.

— Mais, mon enfant, rien n'est encore désespéré !... il ne faut pas que vous vous abandonniez : il faut lutter, il faut, envers et contre tous, essayer de vous sauver !

— Comment le ferais-je sans trahir mes engagements ?

— Voyons, voyons, je pense que vous n'allez pas vous sacrifier stupidement, et, avec vous, votre femme et votre fille, pour tenir un serment dont vous devez vous estimer délivré par les circonstances ?

— N'insistez pas, je vous en conjure ; vous voyez bien...

Le vieil avocat interrompit avec force :

— Ce serait un véritable suicide ! et — quant à moi — je ne prêterai pas les mains à ce que je considère comme un acte de pure folie !

— J'ai votre parole, maître.

— Ma parole ! ma parole ! grommela le brave homme exaspéré.

— En supposant que je consentisse à transgresser un serment dont, à l'encontre de vous, j'estime, moi, que nulle puissance humaine ne saurait me délier, il est vraisemblable que je me déshonorerais inutilement, — condamné, laissez-moi donc du moins l'amère satisfaction du martyre librement accepté.

— Encore une fois, mon ami, tout cela est de la démence, — et c'est peut-être aussi de l'orgueil.

— De l'orgueil ? lorsque à mon sort est lié celui des miens ? Non, oh ! non !... Je me sens perdu, je veux tomber proprement, voilà tout.

Il continua en secouant la tête :

— Car, perdu, je le suis bien, allez, et irrémissiblement ; de quoi dépendait uniquement ma justification ? de la présence dans la cachette de l'argent que l'on m'accuse d'avoir volé. Cet argent disparu, les explications que je produis pour ma défense relèvent du domaine du roman-feuilleton. Je me compromets davantage en paraissant persister à jouer un rôle de duplicité, et je m'abaisse sans me sauver... Or, c'est une chance que je ne veux pas courir, et je ne la courrai pas ! Ne cherchez pas à amollir mon courage, ce serait en vain. Vous ferez une plaidoirie admirable, car je connais votre grand talent et votre grand cœur, mais j'exige, maître, que vous vous en teniez étroitement à nos conventions, — elles sont formelles et vous n'avez pas le droit de vous y dérober... Je vous demanderai seulement...

La voix de Le Floch, ferme jusqu'à ce moment, trembla.

— Je vous demanderai de veiller sur la femme du condamné... sur sa fille... et, aussi, n'est-ce pas ? sur ce pauvre petit être dont la garde lui avait été confiée et qui va rester sans protecteur !...

— Ah ! mon enfant, tant que je serai de ce monde, ils auront en moi un ami dévoué, je vous remplacerai près d'eux, ils ne manqueront de rien.

— Merci !

— Mais, voyons, vous réfléchirez ?... Votre décision n'est pas irrévocable ?

— Par grâce, maître, n'insistez pas !

— Qu'il soit donc fait selon votre volonté !... Au revoir, mon brave Le Floch, espérez encore contre tout espoir, je tenterai l'impossible pour vous sauver.

Et maître Courtois tint sa promesse.

Devant la cour d'assises, il tenta réellement l'impossible. Réduit à plaider « à côté », à abandonner à l'accusation les preuves matérielles, à se cantonner sur le terrain des preuves morales, où lui donnait beau jeu le passé de l'accusé, il fut magnifique de fougue, de passion, de sincérité ; il arracha des applaudissements frénétiques à une salle bouleversée, subjuguée, soulevée par les accents que lui inspirèrent sa tendresse, sa pitié, son admiration pour l'accusé, le tragique, enfin, d'une situation peut-être sans exemple dans les fastes judiciaires.

Concluant sur une émouvante péroraison, après avoir montré son client enserré dans une sinistre trame dont une fatalité mystérieuse, de compte à demi avec le véritable assassin, avait tissé les fils, il s'écria :

« — Dans cette enceinte où ceux qui m'écoutent savent qu'au cours d'une carrière déjà longue et qui est arrivée à son déclin, même pour sauver une tête, je n'ai jamais menti, moi, maître Courtois, je viens vous apporter, à défaut d'autres témoignages, mon affirmation solennelle, et je vous dis :

« Non, Le Floch n'a pas commis le crime lâche et vil qu'on lui impute ! Non, il n'est pas coupable ! En le condamnant, vous commettriez une iniquité dont vous ne pouvez soupçonner l'horreur ! Ne lui reprochez pas son silence ! En se taisant, il s'immole à une conception exagérée de ce qu'il croit être son devoir, car il lui suffirait d'un mot, vous m'entendez, messieurs, d'un mot, d'un seul, pour faire crouler tout entière l'accusation terrible qui pèse sur lui ! Ce mot libérateur, il ne le prononcera pas ! Mais moi qui le connais, son secret de mort, moi à qui il l'a confié en m'interdisant, sous la garantie du serment, d'en faire usage pour sa justification, moi, je puis vous affirmer, et je vous affirme : « Je sais ! » Vous m'entendez bien, messieurs les jurés, je vais ! Je pourrais presque ajouter « j'ai vu » et, sur mon honneur, je me porte personnellement garant de l'innocence de Le Floch. Oui, sur mon honneur, je vous le jure, Le Floch est innocent. C'est un héros. Vous n'en ferez pas un martyr ! »

La sensation fut énorme. Mais, que pesaient dans la balance, de simples affirmations, en regard des charges écrasantes accumulées et habilement présentées par l'accusation ?

Toutefois, maître Courtois avait réussi à obtenir ce résultat, de porter le trouble dans les consciences des jurés.

On le connaissait d'une probité intransigeante, et son caractère le mettait au-dessus de tout soupçon de tricherie professionnelle, celle-ci lui eût-elle été inspirée par une louable commisération.

Il avait dit : « Je sais ! » Pour un peu, « J'ai vu », et il y avait là à donner à réfléchir à l'esprit le plus prévenu.

La discussion fut longue entre tous ces honnêtes gens appelés à décider du sort, de la vie, de l'honneur d'un homme que l'évidence des faits accablait, mais en faveur de qui s'élevaient des considérations extra-matérielles d'une haute valeur morale.

Ces hésitations se traduisirent, comme il arrive souvent en pareil cas, par une sorte de marché où, si l'on veut, de vote mal fait,